

# *La famille Cistercienne*

**O**n parle de plus en plus couramment aujourd'hui de "la Famille Cistercienne". D'où vient ce vocabulaire ? Que signifie-t-il ? Quelles sont ses résonances ?

## *Origine de l'expression "famille cistercienne".*

C'est sous la plume du Pape Léon XIII, dans la Constitution Apostolique *Non mediocri* du 30 juillet 1902, que l'expression "famille cistercienne" apparaît pour la première fois. Ce document reconnaît aux Cisterciens de la Stricte Observance, dont l'Ordre a reçu l'approbation officielle de l'Eglise dix ans plus tôt, les mêmes droits et privilèges qu'aux autres Cisterciens. Durant presque tout le XXe siècle, l'expression reste dans l'ombre. Les Ordres et Congrégations issus du vieux tronc cistercien n'ont guère de relations entre eux. Ils ont en mémoire maintes tensions qui ont provoqué des blessures dont on ne guérit pas en un seul jour. Ils s'intéressent davantage à leur gestion interne qu'à leurs racines communes. C'est dans la dernière décennie du XXe siècle que l'expression "famille cistercienne" refait surface. Le contexte y est favorable : mouvement oecuménique qui marque en

profondeur les relations entre les diverses confessions chrétiennes, développement d'une ecclésiologie de communion qui renouvelle la présentation du Mystère de l'Eglise, démarche de purification de la mémoire à l'approche du grand jubilé de l'An 2000. La préparation et la célébration du 9<sup>e</sup> Centenaire de la fondation de Cîteaux en reçoivent d'heureuses retombées.

Ce qui n'avait pu être réalisé en 1898 est possible un siècle plus tard. Le 21 mars 1998, neuf siècles jour pour jour après l'arrivée de Robert de Molesmes et des premiers fondateurs du "Nouveau Monastère", l'abbatiale de Cîteaux complètement remodelée accueille environ huit cents moines et moniales de tous Ordres et Congrégations en provenance du monde entier. L'Esprit qui avait soufflé aux origines de Cîteaux y souffle encore mais de manière nouvelle. Les remparts qui s'étaient créés progressivement craquent pour donner naissance à la Famille Cistercienne dont le dernier-né est ce qu'on appelle couramment aujourd'hui la "laïcité cistercienne" qui existe depuis plus de dix ans et ne cesse de s'étendre en France comme à l'étranger.

Le Pape Jean-Paul II avait tenu à souligner l'événement par une lettre dont l'adresse est tout à fait significative : *Aux membres de la famille cistercienne à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de l'Abbaye de Cîteaux*. A plusieurs reprises, le Saint-Père use du mot "famille" dans ce document : que ce soit pour dire son union à la joie et à l'action de grâce de la grande famille cistercienne qui, dans cet événement, veut puiser aux sources de son charisme fondateur pour y discerner les promesses d'une nouvelle vitalité ; que ce soit pour encourager à discerner avec prudence et sens prophétique la participation à la famille spirituelle (cistercienne) de fidèles laïcs sous la forme de "membres associés" ; ou encore pour encourager vivement les communautés qui forment la grande famille cistercienne à entrer ensemble dans le nouveau millénaire, en véritable communion, dans la

confiance mutuelle et dans le respect des traditions léguées par l'histoire.

Sans doute vaut-il la peine de remarquer que le mot "famille" revient huit fois dans cette lettre, alors qu'on n'y trouve aucune mention explicite des Ordres et Congrégations qui composent cette grande famille. Il s'agit là encore d'un vocabulaire papal qui, non seulement entérine l'usage qu'en avait fait Léon XIII un siècle auparavant, mais prend acte d'une réalité : la "famille cistercienne" est plus qu'un vœu, elle existe au cœur de l'Eglise comme un fruit encore fragile du travail de l'Esprit tout au long du XXe siècle et porteur d'espérance pour le troisième millénaire.

## *Composition de la "famille cistercienne".*

La Famille Cistercienne est nombreuse et très diversifiée. Une bonne présentation en a été donnée dans le dossier de presse réalisé à l'occasion du 9<sup>e</sup> centenaire de Cîteaux en 1998. Ce dossier garde toute sa valeur. On peut donc dire que la Famille Cistercienne comprend aujourd'hui :

- L'Ordre Cistercien (O. Cist) qui regroupe des monastères de coutumes et de modes de vie assez divers comportant parfois des activités pastorales comme l'enseignement ou un service paroissial. Il compte 86 monastères d'hommes, soit 1400 moines, et 61 de femmes, soit 1100 moniales. En majorité, ils sont situés en Europe, mais il faut noter une congrégation brésilienne, une congrégation vietnamienne très vivante, ainsi que des moines en Ethiopie et des moniales en Bolivie.

- L'Ordre Cistercien de la Stricte Observance (O.C.S.O.), constitué en 1892, qui regroupe des monastères marqués par la réforme de La Trappe, d'où le nom de cisterciens trappistes couramment donné à ses membres. Il est aujourd'hui répandu sur tous les continents, et représente 96 monastères d'hommes, soit 2500 moines, et 66 de femmes, soit 1800 moniales.
- L'Ordre des Bernardines d'Esquermes, moniales enseignantes ayant des maisons en France, Belgique, Angleterre, Japon, et République Démocratique du Congo.
- La Congrégation des Bernardines d'Oudenaarde, moniales hospitalières ayant des maisons en Belgique, au Rwanda et au Tchad.
- La Congrégation des moniales Cisterciennes de Saint Bernard qui a 25 monastères en Espagne.
- Quelques monastères de droit diocésain, comme ceux des moniales bernardines de Collombey et de Géronde, en Suisse romande.
- Des laïcs cisterciens qui constituent le dernier rameau de cette grande famille et dont le nombre ne cesse de croître.

## *Résonances de l'expression "famille cistercienne"*

L'intérêt que suscite aujourd'hui la "famille cistercienne" va de pair avec une volonté de communion qui marque toute la vie ecclésiale. Communion où chacun et chacune, chaque Ordre et chaque Congrégation, chaque branche de l'arbre cistercien, et jusqu'à la plus neuve, est respecté dans son identité propre. Communion où tous et toutes s'enrichissent d'une légitime diversité due le plus souvent à des conditions historiques et culturelles, et en définitive fruit de l'Esprit Saint.

Il faut aussi remarquer l'avantage du mot "famille" qui met l'accent sur les relations interpersonnelles et intercommunautaires, tandis que les mots "ordre" et "congrégation" ont une résonance plus immédiatement juridique. Il ne s'agit pas bien sûr d'opposer deux types de vocabulaire mais de se réjouir de leur complémentarité. Un trop grand usage du vocabulaire juridique risque toujours de masquer la dimension proprement évangélique de nos vies et de nous installer sous la loi plutôt que dans l'Esprit. Le recours au vocabulaire "familial" situe l'ensemble de nos Ordres et Congrégations dans une dynamique évangélique qui déjoue les replis identitaires et ressaisit l'ensemble du monde cistercien dans l'Ordre fondamental de la Charité.

A l'aube du troisième millénaire, la "Famille Cistercienne" n'est-elle pas le nom nouveau donné à l'Ordre de Cîteaux redevenu école de charité ? ■

F. Olivier QUENARDEL,  
*Abbé de Cîteaux*